



Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_46-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-46

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS :** Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Désignation des représentants OTSI.**

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil a désigné ses représentants auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne soit, conformément aux statuts de l'Office, 7 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin et 1 pour chacune des autres communes). Cette liste a été dernièrement modifiée lors de la séance du 13 septembre 2016, soit la liste suivante :

Guy LASNIER, Constance de PÉLICHY, Nicole BOILEAU, Anne GABORIT, Stéphanie CHARRON, Fabrice WEBER, Marie-Laure LABBÉ

Afin d'intégrer la commune le Jouy-le-Potier, l'Office de Tourisme, lors de son assemblée générale extraordinaire le 28 mars 2017, a décidé à l'unanimité de modifier le nombre de représentants de la CCPS, en le passant à 8.

Afin de tenir compte de cette modification, il est proposé de désigner un représentant supplémentaire auprès de l'Office de tourisme, pour la commune de Jouy-le-Potier.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**MODIFIE** la liste des représentants auprès l'Office de Tourisme des Portes de Jouy-le-Potier.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_46-DE

**DECIDE** à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

**NOMME** Madame Patricia GAUTHIER, comme délégué titulaire, le nombre de délégués désignés étant ainsi porté à 8.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_47-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-47

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte de gestion 2016 du budget principal.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 422 322,00 €	0,00 €	208 843,47 €	-213 478,53 €
Fonctionnement	438 174,16 €	54 072,00 €	47 068,96 €	431 171,12 €
TOTAL	15 852,16 €	54 072,00 €	255 912,43 €	217 692,59 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-48

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**ABSENT** : M. Jean-Paul ROCHE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte administratif 2016 du budget principal.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour, (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle),*

**APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 273 937,00 €	435 942,53 €	208 843,47 €
Recettes d'investissement	1 273 937,00 €	644 786,00 €	
Dépenses de fonctionnement	7 740 698,00 €	7 292 846,85 €	47 068,96 €
Recettes de fonctionnement	7 740 698,00 €	7 339 915,81 €	

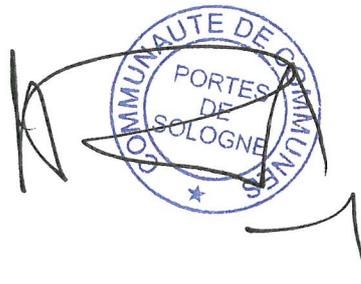
Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 57 800,00 €

Recettes d'investissement : 205 500,00 €



Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_49-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-49

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Affectation des résultats 2016 du budget principal.**

A la lecture du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016 du budget principal,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**AFFECTE** les résultats de clôture 2016 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 431 171,12 €

Proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 65 778,53 € ;

Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 365 392,59 €.

- Le déficit d'investissement de 213 478,53 € est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



PREFECTURE DU LOIRET

28 AVR. 2017

COURRIER 4

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-50

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Vote du budget primitif 2017 : budget principal.**

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**ADOPTE** le budget primitif 2017 de la Communauté de communes présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	8 521 594 €	Recettes de fonctionnement :	8 521 594 €
Dépenses d'investissement :	2 051 166 €	Recettes d'investissement :	2 051 166 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_51-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-51

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Vote des taux de fiscalité 2017.**

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**ADOPTE** les taux de l'exercice 2017 comme suit :

TAXES	RAPPEL TAUX 2016	TAUX 2017
TAXE HABITATION	7,98%	8,18%
TAXE FONCIERE BATIE	1,50%	1,54%
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,34%	3,42%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	26,17%	26,51%

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_52-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-52

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa**beth** CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Lissage des taux de fiscalité suite à l'intégration de Jouy-le-Potier.**

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que le Conseil communautaire peut, par une délibération adoptée à la majorité simple de ses membres, modifier la durée de la période de réduction des écarts de taux, sans que cette durée puisse excéder douze ans.

Or, la commune de Jouy-le Potier, qui a intégré la CCPS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, se voit appliquer des taux de fiscalité différents de ceux adoptés par notre collectivité :

TAXES	TAUX CCPS 2017	TAUX Jouy-le- Potier (Taux 2016 CCVA)
TAXE HABITATION	8,18%	6,49%
TAXE FONCIERE BATIE	1,54%	
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,42%	2,29%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	26,51%	20,50%

Conformément aux engagements pris par la CCPS, et pour revaloriser progressivement les taux appliqués aux redevables, il est proposé au Conseil communautaire de lisser le rattrapage des taux sur la durée maximale, soit 12 ans.

Pour rappel, un principe identique avait été retenu par la communauté de communes en 2007. La durée d'harmonisation des taux de taxe professionnelle avait ainsi été fixée à 12 ans par délibération du 15 décembre 2006.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Recu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le 24/04/2017  
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_52-DE

La délibération doit intervenir avant le 15 avril de l'année. Cette délibération ne peut être modifiée ultérieurement, sauf en cas de retrait d'une ou plusieurs communes.

La réduction des écarts de taux s'opère, chaque année, par parts égales.

Enfin, en ce qui concerne les bases minimum de CFE, il existe des dispositions spécifiques qui demandent une analyse particulière. Sachant qu'en application de l'article 1639 A bis, la délibération doit intervenir au plus tard le 1er octobre d'une année pour être applicable l'année suivante, ce dispositif de convergence sera adopté lors d'un conseil ultérieur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**FIXE** à 12 ans la durée d'harmonisation des taux de fiscalité locale de Taxe d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier non Bâti et de Cotisation Foncière des Entreprises pour la commune de Jouy-le-potier, suite à son intégration.

**PRECISE** que le dispositif de convergence applicable aux bases minimum de CFE sera examiné ultérieurement, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_53-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-53

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Taxe d'habitation : Abattements sur la base d'imposition des habitations principales pour les personnes aux revenus modestes.**

Vu la délibération n°28/16 du 12 avril 2016,

Considérant que par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Communautaire a décidé de fixer les taux de l'abattement à :

- taux d'abattement général à la base à 0%
- taux d'abattement spécial à la base à 0%
- taux d'abattement spécial de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

L'abattement spécial à la base concernant les personnes aux revenus modestes, il apparait opportun de revoir son taux en le fixant à 5 % de la valeur locative moyenne (VLM).

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**FIXE** le taux d'abattement spécial à la base à 5 %

**PRECISE** que les autres abattements, fixés par délibération du 12 avril 2016, demeurent inchangés.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_54-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-54

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public, que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	11,41 €	0,00 €	11 428,99 €	11 440,40 €
Fonctionnement	1 198,78 €	0,00 €	0 €	1 198,78 €
TOTAL	1 210,19 €	0,00 €	11 428,99 €	12 639,18 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-55

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**ABSENT** : M. Jean-Paul ROCHE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe ZAE  
Chavannerie II. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant  
également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le  
Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public  
; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour* (M. le Président ne participant pas au vote,  
quitte la salle)

**APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE  
Chavannerie II pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	485 039,00 €	472 397,96 €	11 428,99 €
Recettes d'investissement	485 039,00 €	483 826,95 €	
Dépenses de fonctionnement	498 748,00 €	484 907,47 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	498 748,00 €	484 907,47 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes d'investissement : Néant



Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_56-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-56

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Affectation du résultat 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II.**

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**AFFECTE** les résultats de clôture 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 198,78 €  
Repris au compte 002 de la section de fonctionnement dépense « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 11 440,40 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-57

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Budget primitif 2017 : budget annexe ZAE Chavannerie II.**

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**ADOPTE** le budget primitif 2017 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	419 255,78 €	Recettes d'exploitation :	419 255,78 €
Dépenses d'investissement :	406 346,18 €	Recettes d'investissement :	406 346,18 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_58-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-58

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe Prestations de services.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe Prestations de services, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestation de services pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	100,47 €	0.00 €	4 623,49 €	4 723,96 €
TOTAL	100,47 €	0.00 €	4 623,49 €	4 723,96 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-59

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**ABSENT** : M. Jean-Paul ROCHE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe Prestations de services.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe Prestations de services. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour** (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle)

**APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestation de services pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement	15 100,00 €	14 346,51 €	4 623,49 €
Recettes de fonctionnement	15 100,00 €	18 970,00 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes d'investissement : Néant



Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_60-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-60

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet** : Affectation du résultat 2016 du budget annexe Prestations de services.

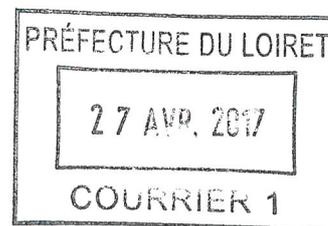
A la lecture du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016 du budget Prestations de services,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**AFFECTE** les résultats de clôture 2016 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 4 723,96 €  
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-61

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet** : Vote du budget primitif 2017 : budget annexe Prestations de services.

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**ADOpte** le budget primitif 2017 du budget annexe Prestations de services de la Communauté de communes présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	21 723,96 €	Recettes d'exploitation :	21 723,96 €
Dépenses d'investissement :	Néant	Recettes d'investissement :	Néant

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_62-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-62

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**APPROUVE** le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	7 782,48 €	0,00 €	1 679,92 €	9 462,40 €
Fonctionnement	24 790,79 €	0,00 €	6 518,39 €	31 309,18 €
TOTAL	32 573,27 €	0,00 €	8 198,31 €	40 771,58 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-63

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : Mme Elysaabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**EXCUSE** : M. Jean-Paul ROCHE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour* (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle)

**APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	42 937,00 €	0,00 €	1 679,92 €
Recettes d'investissement	42 937,00 €	1 679,92 €	
Dépenses de fonctionnement	83 640,00 €	48 561,09 €	6 518,39 €
Recettes de fonctionnement	83 640,00 €	55 079,48 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes d'investissement : Néant



Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_64-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-64

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Affectation du résultat 2016 du budget annexe SPANC.**

A la lecture du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**AFFECTE** les résultats de clôture 2016 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 31 309,18 €  
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 9 462,40 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-65

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet** : Vote du budget primitif 2017 : budget annexe SPANC.

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

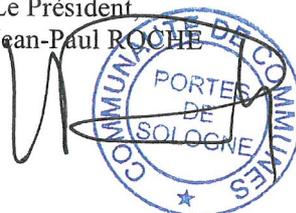
Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**ADOPTE** le budget primitif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	89 479 €	Recettes d'exploitation :	89 479 €
Dépenses d'investissement :	50 281 €	Recettes d'investissement :	50 281 €

Le Président  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_66-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-66

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Versement des subventions 2017 aux associations.**

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil communautaire doit délibérer pour attribuer les subventions 2017 aux associations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix pour** (Mesdames Bachmann (CILS), Chartier (aide à domicile) et Augendre Menard (aide à domicile et Mission Locale)), ne participent pas au vote,

**ADOpte** les subventions 2017 aux associations comme suit :

	Rappel 2016	Subventions accordées 2017
Office du tourisme (OTSI)	67 636	66 088
CILS (confirmation montant)	46 000	42 000
Les Petits Loups	38 000	38 000
Aide à domicile	15 000	15 000
Soins à domicile	3 500	3 500
Collège Pré des Rois	11 400	11 400
FSE du collège	1 800	1 800
UNSS	1 800	1 800
Mission locale	8 500	7 000
Amicale du personnel	6 000	1 900
ESC Natation	5 600	0
CLIC	3 500	3 500
Jardin et vie	250	250
Sologne nature environnement	0	200
<b>TOTAL</b>	<b>208 986</b>	<b>192 438</b>

Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
 Reçu en préfecture le 24/04/2017  
 Affiché le   
 ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_66-DE

En ce qui concerne l'Office de tourisme, la subvention de 36 000 € (confirmation du Conseil de mars) est complétée par la valorisation du personnel mis à disposition (soit 30 088 €), sachant que l'office rembourse par ailleurs ses frais de personnel, à la CCPS.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017, article 6574.

Le Président,  
 Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_67-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-67

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Convention de partenariat financier 2017 avec « Les Petits Loups ».**

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association « Les Petits Loups » est d'ordre social (halte garderie parentale pour des enfants de trois mois à quatre ans). Cette halte garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à quatre ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre, un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est prévu d'attribuer à l'association « Les Petits Loups » une subvention d'un montant de 38 000 € pour l'année 2017.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le



ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_67-DE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'association « Les Petits Loups ».

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_68-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-68

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Convention de partenariat financier 2017 avec le CILS.**

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à une association doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de communes des Portes de Sologne. C'est à ce titre que la Communauté de communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est attribué à l'association CILS une subvention d'un montant de 42 000 € pour l'année 2017. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de communes aux activités de ladite association.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Bachmann),*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2017 avec le CILS.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_69-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-69

**Date d'affichage :**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Convention d'objectifs 2017 – 2019 avec l'OTSI.**

Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, l'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme.

L'office contribue ainsi à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles.

Depuis 2008, des conventions d'objectifs fixent les relations entre l'association et la collectivité. La dernière en date, du 30 octobre 2012, avait été prolongée jusqu'en 2016 afin de préciser les objectifs contractualisés.

Il convient ainsi de signer une nouvelle convention d'objectifs triennale, qui couvre trois années civiles : 2017, 2018 et 2019.

Il faut noter que cette convention prévoit notamment :

- l'acquisition de l'outil Tourinsoft, base de données régionale, et son renseignement par le personnel de

l'office, dès 2017

- la modification du régime des adhésions en substituant les cotisations par les recettes issues de Tourinsoft.
- De développer l'offre de tourisme vert et de loisirs, points forts à exploiter sur notre territoire : élaboration d'un plan de développement stratégique pour une mise en œuvre à l'issu de la convention permettant de fédérer les acteurs du tourisme (2018 – 2019). Cet objectif est en lien avec la réalisation préalable d'un diagnostic touristique

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_69-DE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**APPROUVE** la convention d'objectifs triennale avec l'Office de Tourisme, qui couvre trois années civiles (2017, 2018 et 2019), et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_70-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-70

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS :** Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance :** Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Convention de partenariat financier 2017 avec l'OTSI.**

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

L'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service, conformément à la convention d'objectifs triennale adoptée ce jour.

La convention de partenariat financier pour 2017 prévoit notamment de verser à l'Office une subvention d'un montant de 66 088 €, décomposé comme suit :

- 36 000 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs ;
- 29 961 € au titre du personnel mis à disposition ;
- 127 € au titre de la régularisation de l'exercice 2016.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'OTSI.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-26170411-2017\_03-70-DE

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-71

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa**beth** CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet** : **Modification de l'autorisation de programme pour le réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson.**

Par délibération n°74-16, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative au réaménagement du complexe aquatique du Cosson.

Cette AP était articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201601	Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson	1 200 000 €	60 000 €	1 000 000 €	140 000 €

Considérant le calendrier prévisionnel de démarrage des travaux et le coût anticipé pour le réaménagement des locaux techniques, il convient d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et l'échelonnement des crédits de paiement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_71-DE

**MODIFIE** l'autorisation de programme relative au projet de « réaménagement du complexe aquatique du Cosson » et ses crédits de paiement, comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201601	Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson	1 400 000 €	24 000 €	1 300 000 €	76 000 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_72-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-72

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS :** Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance :** Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Ouverture d'une autorisation de programme pour l'élaboration d'un PLU intercommunal.**

Les lois ENE et ALUR ont généralisé le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), document devenu la norme en matière de document de planification et de coordination des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Le PLUI est un document de planification qui définit et régleme l'usage des sols et la spécificité de chaque commune. L'objectif du PLUI est de permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. C'est pourquoi il couvre l'intégralité du territoire communautaire.

Un PLUI suppose de :

- permettre à l'ensemble des communes de mettre en compatibilité et en conformité leurs documents d'urbanisme avec les documents de portée supérieure,
- répondre aux objectifs de développement durable. Il permet de gérer les besoins de manière plus complète, de concilier les différents enjeux du territoire, de valoriser les complémentarités des communes, d'optimiser l'espace foncier et d'assurer, ainsi par son échelle, la cohérence et la durabilité des projets,
- renforcer la concertation et la coopération entre les communes et la communauté de communes sur un plan technique et politique par une vision partagée de l'aménagement du territoire,
- regrouper les moyens techniques, humains et financiers dans un souci d'économie d'échelle,

Par délibération en date du 21 mars 2017, le Conseil communautaire, qui a pris acte du refus du transfert automatique de la compétence PLUI, a aussi acté la volonté des communes membres d'étudier librement les conditions de ce transfert dès cette année.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
à pris acte du refus du transfert  
Recu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le  
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_72-DE

Dans cette optique, il est proposé au conseil communautaire de créer une autorisation de programme dans le cadre du vote du budget, sachant que les crédits ne seront engagés qu'après décision sur le transfert de compétence et modification des statuts de la CCPS.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**DECIDE DE CREER** l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative au projet d'« élaboration d'un PLU intercommunal », selon les modalités suivantes :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	150 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_73-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-73

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Ouverture d'une autorisation de programme pour des études relatives à la prise des compétences eau et assainissement.**

Considérant que les compétences eau et assainissement deviennent obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant l'intérêt qu'il y a à analyser sans délais les conditions d'un transfert de compétences, avec pour objectif d'harmoniser notre gestion sur le territoire communautaire, et ainsi promouvoir un service identique pour l'ensemble des habitants de notre territoire.

Dans le cadre du vote du budget 2017, il convient ainsi de constituer une autorisation de programme, pour financer les études nécessaires à ces prises de compétences.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**DECIDE DE CREER** l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour financer les « études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
 Reçu en préfecture le 24/04/2017  
 Affiché le   
 ID : 045-200905932-20170414\_2017\_08\_73-DE

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	180 000€	25 000€	100 000€	55 000€

Le Président,  
 Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 en Préfecture le



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_74-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-74

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption de la TEOM 2017 pour les communes du SMIRTOM de Beaugency.**

Le comité syndical du SMIRTOM de Beaugency a fixé la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la somme de 379 354,68 € pour l'exercice 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**FIXE** le taux de la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne, selon les modalités suivantes :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux proposés pour 2017	Produits attendus	Rappel du taux 2016
ARDON	1 173 085	12%	140 770,20 €	12%
JOUY-LE- POTIER	960 502	12%	115 260,24€	12%
LIGNY-LE- RIBAUT	1 027 702	12%	123 324,24€	12%
TOTAL			379 354,68€	

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
 Reçu en préfecture le 24/04/2017  
 Affiché le   
 ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_75-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-75

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017  
 Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
 légalement convoqué le 5 avril 2017  
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
 Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Adoption de la TEOM 2017 pour les communes du SMICTOM de Sologne.**

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la somme de 1 147 557,74€ pour l'exercice 2017.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**FIXE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de La-Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménéstreau-en-Villette et Sennely, selon les modalités suivantes :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux proposés pour 2017	Produits attendus	Rappel du taux 2016
LA-FERTE- SAINT-AUBIN	5 699 122	12,80%	729 487,61€	12,80%
MARCILLY-EN- VILLETTE	1 594 957	12,80%	204 154,49€	12,80%
MENESTREAU- EN-VILLETTE	1 121 250	12,80%	143 520€	12,80%
SENNELY	549 966	12,80%	70 395,64€	12,80%
<b>TOTAL</b>			<b>1 147 557,74€</b>	

Le Président,  
 Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 24/04/2017  
Reçu en préfecture le 24/04/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170411-2017\_03\_76-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2017**

2017-03-76

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa<sup>b</sup>eth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHO<sup>U</sup>IN, Mme Véronique DALLEAU,  
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

**POUVOIRS :** Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à  
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

**Secrétaire de séance :** Mme Constance de PÉLICHY.

**Objet : Constitution d'une provision pour risque.**

Considérant que le provisionnement constitue une technique comptable permettant de constater une diminution de valeur en couvrant un risque précis, mais dont le montant ou la survenance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques n'ont qu'un caractère provisoire, et doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des charges et des risques.

Suite à l'ouverture d'IKEA sur la commune d'Ardon, la Communauté de communes va commencer à percevoir de la fiscalité professionnelle de cette entreprise, à compter de 2017 (pour la CFE).

Or, il était prévu entre la CCPS et l'agglomération d'Orléans, un reversement de fiscalité au profit de cette dernière pour l'installation de l'enseigne sur notre territoire. Toutefois, depuis la délibération prise en novembre 2013 par le Conseil communautaire, aucune convention n'a été signée entre les deux collectivités.

Sans remettre en cause le principe d'un reversement, la loi et la jurisprudence indiquent toutefois que les dispositions liées aux reversements de fiscalité professionnelle (durée et montant notamment) sont fixées « *en tenant compte des investissements et de l'importance des ressources fiscales qu'ils génèrent* ».

Malgré notre courrier en date du 22 décembre 2016, nous n'avons pas reçu d'éléments chiffrés permettant de conclure un accord sur les modalités du reversement.

De fait, au regard de la charge potentielle que revêt ce reversement vers la Métropole, il est proposé au Conseil de Constituer une provision pour risque.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**CONSTITUE** une provision pour risque à hauteur de 45 000 euros pour 2017. ~~Cette provision est inscrite au~~  
compte 6865 « dotations aux provisions » du budget primitif 2017.

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005832-20170411-2017\_03\_76-DE

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le